

Date de mise à jour : 08/07/2025

Poste occupé par : AGACHE

Mobilité Redéploiement Création

Code poste RH : 2088

Personne à contacter : PIERRE Eddie / NADRI Naïma

Fonction : CRH

Tél : 01.43.99.77.83 / 01 43 99 78 40

Courriel : eddie.pierre@valdemarne.fr

nalma.nadri@valdemarne.fr

DESCRIPTIF DE POSTE

IDENTIFICATION DU POSTE

Intitulé	Puéricultrice chargée des modes d'accueil collectif
Cadre d'emplois/catégorie	Catégorie A : <ul style="list-style-type: none"> - Cadre d'emplois des puéricultrices territoriales - Cadre d'emplois des cadres territoriaux de santé paramédicaux
Pôle/Direction/Service	Pôle Solidarités - Direction de la PMI et Promotion de la Santé Service des Modes d'Accueil
Lieu de travail	Immeuble Pyramide 80 Avenue du Général de Gaulle – 94054 CRETEIL
Positionnement du poste dans l'organigramme	Sous la responsabilité directe du chef du Service Modes d'Accueil

PRÉSENTATION DE LA DIRECTION ET/OU DU SERVICE

La direction de la PMI et Promotion de la Santé est en charge de la prévention, promotion de la santé médico-psycho-sociale de l'enfant jusqu'à 6 ans, de l'adolescent et de sa famille dans le cadre de la loi PMI, ainsi que des orientations départementales. Elle assure des bilans de santé en école maternelle.

La DPMIPS met en œuvre des consultations d'éducation à la santé en direction des jeunes, des couples et des familles en matière de sexualité, contraception et interruption de grossesse.

La DPMI-PS, assure l'agrément, le suivi et le contrôle des assistantes maternelles et familiales, ainsi que l'agrément et le contrôle des établissements d'accueil des jeunes enfants (EAJE) de moins de 6 ans.

MISSIONS DU POSTE

Placée sous l'autorité hiérarchique du chef de service-adjoint du Service des Modes d'Accueil, la puéricultrice chargée des modes d'accueil collectif participe à la mise en œuvre de la politique départementale impulsée par la Direction de la PMI Promotion de la santé en direction des modes d'accueil collectif, en collaboration avec les éducatrices de jeunes enfants en charge de la mission, et les gestionnaires EAJE du SMA, sur un secteur géographique déterminé, selon la loi PMI et le Code de la Santé Publique. Elle assure le lien partenarial avec les gestionnaires des EAJE.

DOMAINES D'ACTIVITÉS ET PRINCIPALES ACTIVITÉS

Domaine d'activité : Intervention en matière de modes d'accueil

- Assure la surveillance, le suivi et le contrôle des établissements d'accueil du jeune enfant en rédigeant les injonctions aux structures EAJE dysfonctionnantes, le cas échéant, sous couvert de sa hiérarchie au SMA.
- Participe à l'expertise réglementaire et sanitaire dans les établissements d'accueil du jeune enfant
- Est garante de la bonne conduite et de l'utilisation des protocoles en application de la loi PMI
- Est garante de la bonne exécution de cette mission en lien avec l'éducatrice de jeunes enfants en charge de la même mission sur son territoire d'actions, et avec le Service Modes d'Accueil
- Est une des référentes territoriales de l'accueil collectif de la Petite Enfance pour les porteurs de projet d'ouverture de crèche en lien avec le service Modes d'Accueil, conseille ces porteurs de projet sur la procédure de création d'un EAJE.

Domaine d'activité : mission institutionnelle et partenariale

- Participe aux réunions d'équipe chargée des modes d'accueil collectif
- Alimente le suivi dématérialisé des modes d'accueil
- Représente la Direction et la collectivité auprès des partenaires locaux et des gestionnaires d'établissements d'accueil du jeune enfant
- Développe les relations partenariales institutionnelles locales
- Peut organiser et animer des réunions thématiques en direction des partenaires extérieurs œuvrant dans le champ des modes d'accueil collectif
- Contribue au rapport d'activités du Service Mode d'Accueil en matière du mode d'accueil collectif, en lien avec l'EJE chargée de la même mission sur son territoire d'actions et avec le SMA.

PRINCIPALES COMPÉTENCES ATTENDUES (combinaison de connaissances et de savoir-faire)

Connaissances	<p>Indispensables à la prise de poste Connaissance de l'environnement territorial</p> <p>A acquérir au cours de l'activité Connaissances théoriques actualisées des besoins du jeune enfant et les modes d'accueil. Connaissance juridique générale de la réglementation appliquée aux modes d'accueil. Orientations de la collectivité et plus particulièrement celles mises en œuvre par la DPMI PS et de la collectivité. Methodologie et outils de la conduite de projet et d'animation de partenariat.</p>
Savoir-faire	<p>Indispensables à la prise de poste Ecouter, observer et analyser une situation pour adapter son mode de communication et sa posture professionnelle Organiser et adapter son activité en fonction des priorités, Savoir définir des objectifs Alerter sur les risques, les dysfonctionnements ou les urgences à traiter Etre capable de questionner ses pratiques professionnelles Savoir travailler en équipe pluridisciplinaire, en transversalité et en réseau Compétences rédactionnelles (rédaction de rapports et notes), et maîtriser les techniques de communication orale Aider à la décision et formuler des propositions Etre capable d'évaluer ses actions et en rendre compte Travailler en collaboration et partager les informations avec les autres agents du service et les partenaires internes (DPE...) et externes (gestionnaires EAJE), Maîtriser les différents outils bureautiques (Word, Outlook, Intranet, Excel), Respecter les règles de discrétion professionnelle et de confidentialité.</p>

	A acquérir au cours de l'activité Actualiser ses connaissances : législation en matière de modes d'accueil, pratiques professionnelles), Utiliser les logiciels métier de la Direction
--	---

ENVIRONNEMENT DU POSTE

Relations de travail Internes Externes	Equipe du SMA et DPEJ Partenaires institutionnels (Mairies, CAF, DRIEETS, DDCS, DDPP...)
Conditions particulières	Déplacements fréquents en Val de Marne
Moyens mis à la disposition de l'agent	PC portable, smartphone, accès aux restaurants administratifs.

EXIGENCES DU POSTE

Niveau de formation /diplômes	Pré requis : Diplôme d'Etat d'Infirmière-Puéricultrice Souhaité : Permis de conduire obligatoire
Expérience	Exigée :
Certifications, habilitations à jour	Sans objet
Obligation de formation inhérente au poste et au maintien des habilitations oui non <input checked="" type="checkbox"/>	

INDÉMNITÉS PARTICULIÈRES LIÉES AU POSTE

Cadre d'emplois des puéricultrices territoriales :

- IFSE + CIA : Groupe 2 « Autres fonctions »
- Prime Sécur

Cadre d'emplois des cadres territoriaux de santé paramédicaux :

- IFSE + CIA : Groupe 2 « Autres fonctions »
- Prime Sécur

23 DEC. 2025

Date et avis du Chef de service SAINT-JALME Laurence Chef du Service Administratif et Financier Direction de la Protection Maternelle et Infantile et de la Promotion de la Santé	Date et avis du Directeur Docteur Isabelle BURESI Directeur de la Protection Maternelle et Infantile et de la Promotion de la Santé	Date et avis du Directeur Général Adjoint Docteur Isabelle BURESI Directeur de la Protection Maternelle et Infantile et de la Promotion de la Santé
---	--	--

CADRE RÉSERVE A LA DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

AVIS	Date	Signature

